



**PRÉFET  
DE LA MANCHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**SECRETARIAT GENERAL  
Direction des collectivités  
de la citoyenneté et de la légalité**

Affaire suivie par :  
M. Vanessa LAMBERT  
vanessa.lambert@manche.gouv.fr

Le Préfet  
à

Mesdames et Messieurs les Maires  
*En communication à  
Mesdames et Messieurs les Sous-préfets*

Saint-Lô, le **23 AVR. 2021**

**OBJET :** élections régionales et départementales - permanence durant le week-end de l'ascension

Les dispositions de l'article L. 17 du code électoral précisent que "les listes électorales sont permanentes. Les demandes d'inscription sur les listes électorales, en vue de participer à un scrutin, sont déposées au plus tard le sixième vendredi précédant ce scrutin", soit le vendredi 14 mai 2021 pour le double scrutin des 20 et 27 juin prochains.

Aussi, afin de permettre aux personnes qui le souhaitent de s'inscrire sur les listes électorales en vertu de l'article L. 17 précité, je vous demande d'organiser une permanence en mairie d'au moins 2 heures le vendredi 14 mai.

Vous pouvez également rappeler aux personnes se présentant en mairie, et/ou via une communication sur le site internet de votre commune, la possibilité de faire parvenir les demandes d'inscription sur les listes électorales par voie postale ou la possibilité de s'inscrire via le téléservice de demande d'inscription sur les listes électorales.

Mes services demeurent à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire que vous pourriez souhaiter.

Pour le Préfet,  
Le Secrétaire général  
  
Laurent SIMPLICIEN

